

RECOMMANDATION UIT-R F.392*,**

**CIRCUIT FICTIF DE RÉFÉRENCE POUR FAISCEAUX HERTZIENS DE TÉLÉPHONIE
A MULTIPLEXAGE PAR RÉPARTITION EN FRÉQUENCE
AYANT UNE CAPACITÉ SUPÉRIEURE A 60 VOIES TÉLÉPHONIQUES**

(1956-1959-1963)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il y a intérêt à établir des circuits fictifs de référence pour faisceaux hertziens qui puissent servir de guides à ceux qui conçoivent et réalisent le matériel et les systèmes destinés à être utilisés dans les réseaux internationaux de télécommunication;
- b) que les circuits fictifs de référence pour faisceaux hertziens devraient être analogues, autant que possible, aux circuits fictifs de référence des systèmes sur câble spécifiés par l'UIT-T,

recommande

1. qu'un circuit fictif de référence pour faisceaux hertziens de téléphonie à multiplexage par répartition en fréquence, ayant une capacité de plus de 60 voies téléphoniques par canal radioélectrique, ait 2500 km de longueur;
2. qu'un tel circuit comporte, pour chaque sens de transmission:
 - 3 couples de modulation de voie,
 - 6 couples de modulation de groupe primaire,
 - 9 couples de modulation de groupe secondaire,

étant entendu que par l'expression «couple de modulation», il faut entendre l'ensemble d'un modulateur et d'un démodulateur;

3. que ce circuit comprenne également, pour chaque sens de transmission, 9 couples de modulateurs et démodulateurs radioélectriques divisant le circuit en 9 sections homogènes d'égale longueur.

* Cette Recommandation s'applique seulement aux faisceaux hertziens en visibilité directe ou proches de la visibilité directe.

** La Commission d'études 9 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2000 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.

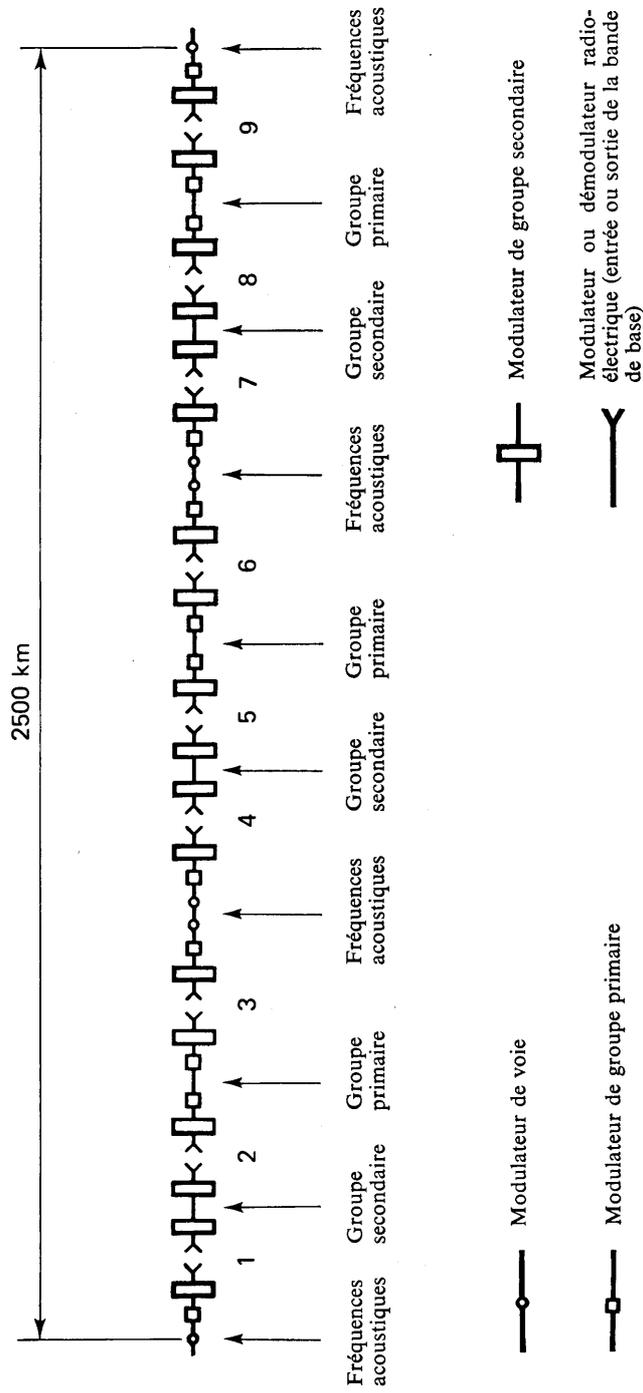


FIGURE 1

Circuit fictif de référence pour faisceaux hertziens de téléphonie à multiplexage par répartition en fréquence ayant une capacité de plus de 60 voies téléphoniques par canal radioélectrique